



Cayenne, le 9 décembre 2016

*Le Président de la Collectivité  
Territoriale de Guyane*

**Destinataires in fine**

N° 325638/2016/CAB/MG  
☎ 05.94.30.06.00 / 📠

**Objet :** Contingent du rhum - Réponse de Jean-Claude JUNCKER  
pj : copie du courrier de JC Juncker

Madame la Présidente, Messieurs les Présidents,  
Chers collègues,

Je vous prie de trouver ci-joint copie du courrier du Président Jean-Claude Juncker en réponse aux inquiétudes sur la nécessaire et urgente augmentation du contingent du rhum dont je m'étais fait l'écho au nom de toutes nos régions productrices.

Ce dossier qui était en situation très difficile est aujourd'hui remis sur de bons rails.

Je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, Messieurs les Présidents, chers collègues, mes salutations les plus cordiales.



**Le Président de l'Assemblée de Guyane,**

**Rodolphe ALEXANDRE**

**Destinataires :**

Madame Aline HANSON – Présidente du Conseil Territorial de Saint-Martin  
Monsieur Ary CHALUS – Président de la Région Guadeloupe  
Monsieur Alfred MARIE-JEANNE – Président de la Collectivité Territoriale de Martinique  
Monsieur Soihabadine IBRAHIM RAMADANI - Président du Conseil Départemental de Mayotte  
Monsieur Didier ROBERT – Président de la Région Réunion



**Jean-Claude JUNCKER**  
Président de la Commission européenne

Rue de la Loi, 200  
B-1049 Bruxelles  
Tél. +32 2 295 50 33  
jean-claude.juncker@ec.europa.eu

Bruxelles, le 07 12 2016  
Ares (2016) 6337228 et 6205696

*Monsieur le Président,*

*Je tiens à vous remercier pour vos lettres du 24 octobre et du 9 novembre 2016 par lesquelles vous exprimez vos inquiétudes pour l'avenir de la production communautaire de rhum mais aussi vos remerciements pour l'échange très constructif que vous avez eu avec mon collaborateur Antoine Kasel.*

*Permettez-moi de vous assurer que les services de la Commission sont parfaitement au courant des aspects mentionnés dans vos lettres et soucieux de trouver des solutions tant à court terme, pour l'ajustement du quota, qu'à plus long terme pour offrir davantage de flexibilité dans le cadre de la décision qui couvrira la période post 2020.*

*En ce qui concerne l'augmentation du quota, mes services, qui disposent des informations nécessaires pour instruire ce dossier depuis septembre dernier, y travaillent en priorité. Ainsi, bien qu'il soit encore trop tôt pour se prononcer sur le calendrier, j'ai le plaisir de vous informer que les consultations avec les autorités françaises ainsi qu'à l'intérieur de la Commission ont été engagées en vue d'accélérer l'avancement du dossier.*

*Pour le futur, la Commission devra s'appuyer sur les analyses fournies par la France d'ici le 31 juillet 2017 dans le cadre de la révision à mi-parcours prévue par la décision du 20 février 2014.*

*En vous assurant que ces dossiers seront suivis avec la priorité politique appropriée, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.*

M. Rodolphe ALEXANDRE  
Président de l'Assemblée de Guyane  
Président de la CPRUP

E-mail : [emmanuel.detter@eurodom.org](mailto:emmanuel.detter@eurodom.org)